

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
Note de présentation brève et synthétique





PARTIE 1 : LE COMPTE ADMINISTRATIF

I. La section de fonctionnement	4
A. Les dépenses de fonctionnement	4
1. Ventilation des dépenses de fonctionnement	5
2. Les charges à caractère général (chapitre 011)	5
3. Les charges de personnel (chapitre 012)	6
a) Exécution de la masse salariale – Exercice 2024	6
b) Masse salariale votée et exécutée en 2025	6
c) Evolution de la masse salariale 2024 – 2025	7
4. Les atténuations de produits (chapitre 014)	9
5. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9
6. Les charges financières (chapitre 66)	10
7. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)	11
8. Les opérations d'ordre (chapitre 042)	11
9. Evolution des dépenses de fonctionnement	11
B. Les recettes de fonctionnement	12
1. Ventilation des recettes de fonctionnement	12
2. Les atténuations de charges (chapitre 013)	13
3. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	13
4. Les impôts et taxes (chapitre 73)	13
5. Les impôts et taxes (chapitre 731)	13
6. Les dotations et participations (chapitre 74)	15
7. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	16
8. Les opérations d'ordre (chapitre 042)	16
C. Le résultat de la section de fonctionnement	16
II. La section d'investissement	18
A. Les dépenses d'investissement	18
1. Ventilation des dépenses d'investissement	18
2. Les immobilisations (chapitres 20-21-23)	19
a) Les opérations d'investissement	19
b) Les autres dépenses d'investissement	23
3. Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)	25
4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)	25
B. Les recettes d'investissement	25
1. Les dotations (chapitre 10)	26
2. Les subventions d'investissement (chapitre 13)	26
3. Les emprunts (chapitre 16)	26
4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)	26
C. Le résultat de la section d'investissement	27
PARTIE 2 : LE RESULTAT DE L'EXERCICE	28

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le Comptable public et au compte administratif établi par le Maire (Ordonnateur). Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'Ordonnateur et le Comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Pour information, le résultat de clôture constaté sera ensuite affecté puis repris au Budget Supplémentaire.

PARTIE 1 : LE COMPTE ADMINISTRATIF**I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle a été réalisée comme suit :

- En dépenses : 11 027 484,70 € soit 82,39 % des crédits budgétisés
- En recettes : 13 617 194,06 € soit 101,74 % des crédits budgétisés

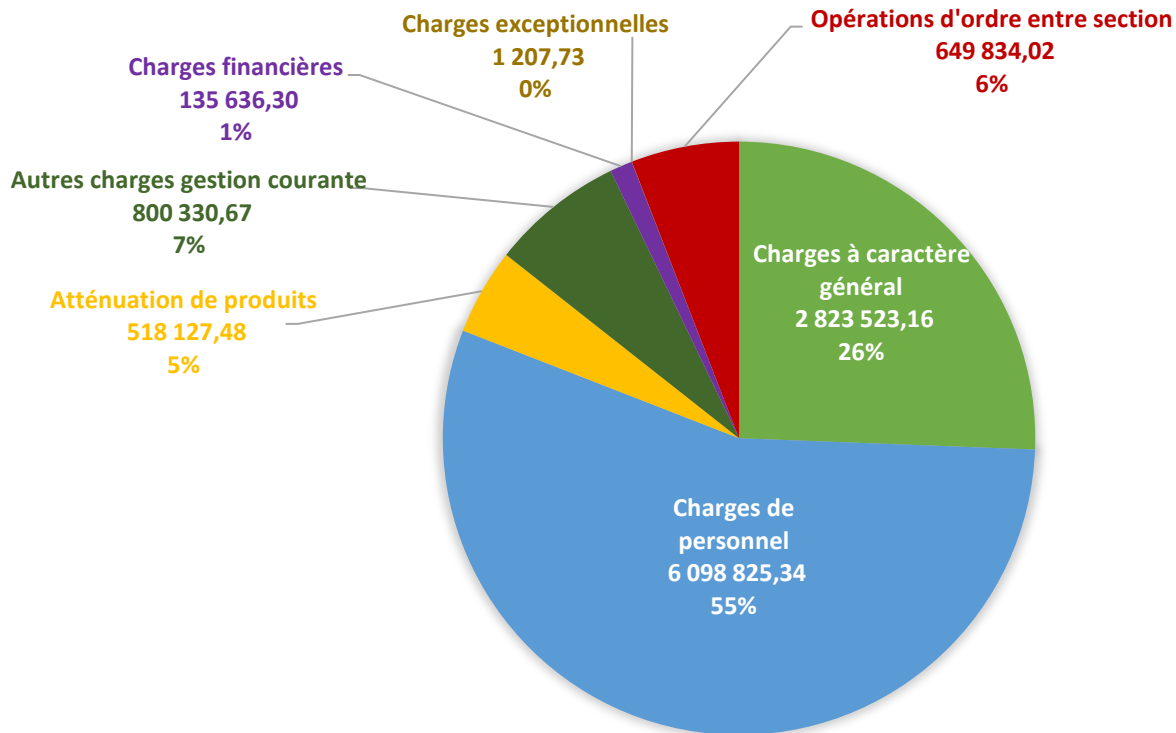
A. Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2024	B2025	Réalisé 2025	Réalisé 2025/B2025	Réalisé 2025/Réalisé 2024
Dépenses réelles	9 930 602,25	11 097 293,64	10 377 650,68	93,52% - 719 642,96	447 048,43 4,50%
011 Charges à caractère général	2 708 665,91	3 158 970,18	2 823 523,16	89,38% - 335 447,02	114 857,25 4,24%
012 Charges de personnel	5 840 152,23	6 440 874,40	6 098 825,34	94,69% - 342 049,06	258 673,11 4,43%
014 Atténuation de produits	481 076,40	518 127,48	518 127,48	100,00% -	37 051,08 7,70%
65 Autres charges gestion courante	745 689,61	820 685,28	800 330,67	97,52% - 20 354,61	54 641,06 7,33%
66 Charges financières	127 374,27	135 636,30	135 636,30	100,00% -	8 262,03 6,49%
67 Charges exceptionnelles	643,83	3 000,00	1 207,73	40,26% - 1 792,27	563,90 87,59%
68 Dotation aux provisions	27 000,00	20 000,00	-	0,00% - 20 000,00	- 27 000,00 -100,00%
Dépenses d'ordre	666 262,99	2 287 658,67	649 834,02	28,41% - 1 637 824,65	- 16 428,97 -2,47%
023 Virement section d'investis.	-	1 608 145,42	-	0,00% - 1 608 145,42	-
042 Opérations d'ordre entre section	666 262,99	679 513,25	649 834,02	95,63% - 29 679,23	- 16 428,97 -2,47%
Total dépenses de fonctionnement	10 596 865,24	13 384 952,31	11 027 484,70	82,39% - 2 357 468 €	430 619,46 4,06%

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 11 027 484,70 € en 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent par rapport à 2024, avec un total de 10 377 650,68 € en 2025, contre 9 930 602,25 € sur 2024. Cela représente une augmentation de 447 048,43 €, soit 4,50 %.

1. Ventilation des dépenses de fonctionnement



2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses de fonctionnement (25,60 %), ce poste reflète l'activité quotidienne des services. Les charges à caractère général s'élèvent en 2025 à 2 823 523,16 €, contre 2 708 665,91 € en 2024.

Ces charges ont connu une augmentation de 4,24 % (114 857 €) par rapport à 2024.

✓ Les fluides

Les dépenses de fluides sont en augmentation de 3,95 % (+ 16 004,68 €).

Ces dépenses sont très fluctuantes et sont conditionnées par le contexte international et national.

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025	
60611 - Eau et assainissement	50 534,61	59 153,25	79 853,54	20 700,29	34,99%
60612 - Energie - Electricité	284 237,46	209 993,51	196 002,68	- 13 990,83	-6,66%
60621 - Combustibles	171 691,87	105 508,24	116 110,98	10 602,74	10,05%
60622 - Carburants	36 987,20	30 842,61	29 535,09	- 1 307,52	-4,24%
TOTAL	543 451,14	405 497,61	421 502,29	16 004,68	3,95%

Les dépenses de fluides connaissent globalement une évolution à la hausse (+3,95 %). Cette évolution résulte toutefois de dynamiques contrastées : si les dépenses d'énergie (électricité, gaz, fuel) enregistrent une baisse en 2025 par rapport à 2024, d'autres postes, notamment l'eau du fait du changement de facturation lié à la DSP, sont en progression. Ainsi, malgré une diminution sur certains postes énergétiques, la tendance globale du chapitre demeure orientée à la hausse.

✓ OPAH

Dans le cadre des actions de l'OPAH, la Commune s'est engagée à participer au financement du suivi animation et les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la mise en œuvre de cette OPAH sur les trois années du programme, et ce en complément des aides de l'ANAH. Le prestataire en charge de l'OPAH a été payé à hauteur de 21 636 € en 2024 et 86 953,85 € en 2025, soit une augmentation de 65 317,85 €.

✓ Groupe électrogène stade de football

La commune a souhaité maintenir les activités au stade de foot suite à une rupture de canalisations. Pour ce faire, elle a loué un groupe électrogène pour pallier aux problèmes d'électricité. Cela a engendré un coût de 31 257 €.

✓ Les assurances

Les dépenses 2025 s'élèvent à 408 702,95 € et à 366 051,38 € en 2024, soit une augmentation de 42 651,57 €.

3. Les charges de personnel (chapitre 012)

a) Exécution de la masse salariale – Exercice 2024

Au titre de l'exercice 2024, les dépenses de personnel de la commune se sont élevées à un montant total de 5 840 152,23 €.

Cette enveloppe se répartit de la manière suivante :

BP 2024	Titulaires	Non Titulaires	ARE	APPRENTI	CUI	FNC et médecine	TOTAL
Réalisé	4 836 583	906 884	17 110	5 369	48 066	26 140	5 840 152

Cette répartition met en évidence une structure de masse salariale majoritairement fondée sur les emplois titulaires, qui représentent plus de 80 % des dépenses de personnel.

Le recours aux agents contractuels demeure encadré et répond principalement à des besoins spécifiques de continuité de service, de remplacement ou de renforcement ponctuel des équipes.

b) Masse salariale votée et exécutée en 2025

La masse salariale inscrite au budget primitif 2025, au chapitre 012, s'élevait à 6 440 874,40€. L'exécution budgétaire fait apparaître une dépense réalisée de 6 098 825,34 €, soit une marge non consommée de 342 049,06 €.

BP 2025	Titulaires	Non Titulaires	ARE	APPRENTI	CUI	FNC et médecine	TOTAL
Réalisé	4 888 445	1 160 522	12 227	0,00	13 935	23 696	6 098 825

Cet écart entre les crédits votés et les dépenses effectivement réalisées ne traduit pas une surévaluation du budget, mais résulte de plusieurs facteurs conjoncturels et opérationnels, inhérents à la gestion des ressources humaines sur une année complète.

Il s'explique notamment par des décalages de recrutement et de remplacement, en particulier sur des métiers en tension, par la non-réalisation de certains dispositifs prévus, comme l'accueil d'apprentis, ainsi que par des événements ponctuels affectant la masse salariale, tels que des départs en cours d'année ou des absences non remplacées.

Cette marge non réalisée illustre ainsi une gestion prudente et sécurisée de la masse salariale, intégrant des hypothèses volontairement réalistes afin de garantir la continuité du service public, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la collectivité.

c) Evolution de la masse salariale 2024 – 2025

✓ Évolution des effectifs

L'analyse des écarts entre les exercices 2024 et 2025 doit, en premier lieu, être mise en perspective avec l'évolution pluriannuelle des effectifs de la collectivité.

EFFECTIF PAR REGIME	Au 01/01/20	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/23	Au 01/01/24	Au 01/01/25	Au 01/01/2026	2026/2020 en %	2026/2020 en nombre d'agents
Titulaires	123	121	117	117	116	109	117	-4,9%	-6
Contractuels	14	10	21	23	25	30	21	+50%	+7
Contrats aidés	13	13	13	5	2	1	0	-100%	-13
Apprentis	0	0	0	0	1	0	0	-	0
Allocations perte emploi	0	1	1	0	2	1	1	-	+1
Total des effectifs rémunérés	150	145	152	145	146	141	139	-7,3%	-11

L'analyse des écarts observés entre les exercices 2024 et 2025 doit être replacée dans une lecture pluriannuelle de l'évolution des effectifs de la collectivité.

Sur la période 2020–2026, les données font apparaître une gestion globalement maîtrisée des ressources humaines, caractérisée par une légère diminution progressive des effectifs titulaires, un recours encadré aux agents contractuels, une extinction progressive des contrats aidés et une stabilité globale du nombre d'agents rémunérés. Cette trajectoire traduit une adaptation continue de l'organisation aux besoins des services, dans un contexte de contraintes budgétaires et de transformation des missions publiques.

Entre 2024 et 2025, cette dynamique se traduit plus particulièrement par une diminution du nombre d'agents titulaires, accompagnée d'une augmentation du recours aux agents contractuels. Cette évolution a un impact direct sur la structure de la masse salariale.

Sur le plan financier, elle se matérialise par une baisse de 86 368 € des rémunérations principales non chargées des titulaires, parallèlement à une hausse de 229 120 € des rémunérations principales non chargées des contractuels.

La progression de la part des contractuels, bien que significative, ne traduit pas une remise en cause de l'équilibre statutaire de la collectivité. Elle s'explique principalement par l'effet de report de l'exercice 2023, lié à la prolongation de deux contrats sur une année pleine en 2025, ainsi que par la nécessité de couvrir des besoins spécifiques et ponctuels des services, afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

✓ Prise en compte des facteurs réglementaires non compressibles

Au-delà des évolutions d'effectifs, l'évolution de la masse salariale de la collectivité demeure largement conditionnée par des facteurs réglementaires et statutaires sur lesquels la commune dispose de marges de manœuvre limitées.

Ces éléments s'imposent à la collectivité et doivent être intégrés à l'analyse indépendamment des choix organisationnels ou des orientations de gestion locales. Ils constituent des charges structurelles, appelées à s'inscrire durablement dans la trajectoire financière.

Parmi ces facteurs, les cotisations versées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) enregistrent une hausse de 58 141 € entre les exercices 2024 et 2025.

Cette évolution résulte à la fois de l'augmentation des assiettes de cotisation, des revalorisations statutaires applicables aux agents titulaires et de l'évolution progressive des taux réglementaires. Elle traduit un renchérissement durable du coût de l'emploi public territorial.

Par ailleurs, les cotisations sociales versées à l'URSSAF présentent un écart de 86 414 € sur la même période. Elles intègrent notamment les contributions liées aux agents contractuels, les charges de protection sociale, ainsi que les cotisations chômage et maladie. Cette progression reflète l'impact mécanique de la structure des effectifs, du recours encadré aux contractuels et du cadre réglementaire en vigueur. Elle constitue un facteur de rigidité supplémentaire dans la gestion de la masse salariale, limitant les capacités d'ajustement à court terme.

Dans ce contexte, l'évolution constatée ne résulte pas seulement de choix discrétionnaires, mais s'inscrit dans un environnement normatif contraint, que la collectivité doit intégrer dans sa stratégie budgétaire et financière de moyen et long terme.

✓ Synthèse

BP	Titulaires	Non Titulaires	ARE	APPRENTI	CUI	FNC et médecine	TOTAL
2024 Réalisé	4 836 583	906 884	17 110	5 369	48 066	26 140	5 840 152
2025 Réalisé	4 888 445	1 160 522	12 227	0	13 935	23 696	6 098 825
Différence	+ 51 862	+ 253 638	- 4 883	- 5 369	- 34 131	- 2 444	+ 258 673
Pourcentage	+ 1.07%	+ 27.98%	-28.55%	-100%	-71.02%	-9.35%	+4.43%

L'analyse comparative des exercices 2024 et 2025 met en évidence une progression globale de la masse salariale de 258 673,11 €, soit +4,43 %.

Cette évolution résulte d'une combinaison de facteurs structurels, organisationnels et réglementaires.

En premier lieu, la hausse la plus significative concerne les dépenses liées aux agents contractuels, qui progressent de 253 638 €, soit +27,98 %. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite, sur une année pleine en 2025, de contrats engagés en 2023, par la couverture de besoins spécifiques des services, ainsi que par les ajustements nécessaires pour garantir la continuité du service public. Elle s'inscrit dans un recours encadré et maîtrisé aux contractuels, en complément des effectifs titulaires.

Parallèlement, les dépenses liées aux agents titulaires enregistrent une augmentation modérée de 51 862 €, soit +1,07 %, traduisant principalement les effets mécaniques des avancements de carrière, des revalorisations statutaires et de l'évolution des cotisations sociales, sans modification structurelle majeure des effectifs.

Ainsi, l'évolution constatée entre 2024 et 2025 ne résulte pas d'une dérive de la politique de ressources humaines, mais d'un ajustement maîtrisé des effectifs, d'effets de reports antérieurs et de contraintes réglementaires croissantes.

Dans ce contexte, la progression de la masse salariale demeure contenue et compatible avec les équilibres budgétaires de la collectivité, traduisant un pilotage responsable et anticipé des ressources humaines.

4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre s'élève à 518 127,48 €, soit une augmentation de 7,70 % (35 051,08 €) par rapport au réalisé 2024. Il regroupe les prélèvements suivants :

✓ Pénalité au titre des logements sociaux (art. 55 de la Loi SRU)

Au 1^{er} janvier 2024, il est décompté 297 logements sociaux en service et le nombre de résidences principales est de 4 809. Pour atteindre 25%, le nombre de logements sociaux devrait être de 1 202 logements sociaux, soit 905 logements sociaux manquants au sens de la loi SRU.

Le montant du prélèvement par logement manquant est de 234,52 € ; soit 25% du potentiel fiscal par habitant (938,08 €).

En prenant en considération tous ces éléments, le calcul de la pénalité de base s'élevait en 2024 à 212 240,88 € (905* 234,52 €).

Considérant la carence constatée, la pénalité 2024 a été doublée et s'élève 424 481,76 €.

De ce montant, il faut déduire les dépenses réalisées en 2023 à hauteur de 155 415,61 € correspondant à la subvention versée pour les projets des Mésanges et des Hirondelles.

En conclusion, sur 2025, la pénalité SRU est de 269 066,15 € soit +5,39 % (13 763,27 €) par rapport à 2024.

✓ Fonds de péréquation communal et intercommunal

Le FPIC était de 188 097 € en 2025, contre 198 998 € en 2024, soit une diminution de 10 901 €.

✓ Reversement des taxes additionnelles de la taxe de séjour

La taxe de séjour a rapporté à la commune 85 046 € en 2025.

La collectivité doit rétribuer une quote-part de cette recette au Département et à la Région sur l'année en cours. Il s'agit d'un changement de méthode notamment pour le département qui jusqu'en 2024 réclamait un versement en N+1. Le réalisé est donc plus élevé sur 2025.

Les quotes-parts versées en 2025 s'élèvent à :

- 15 857,73 € pour le département correspondant au reversement 2018, 2024 et 2025,
- 45 106,60 € pour la ligne nouvelle correspondant au reversement 2024 et 2025.

5. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses représente 7,26% des dépenses de fonctionnement.

Il s'élève à 800 330,67 €, soit une augmentation de 7,33 % (54 641,06 €) par rapport au réalisé 2024.

✓ Les subventions

Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 131 700 € sur 2025 (127 000 € sur 2024), soit une augmentation de 4 700 €. Des subventions exceptionnelles ont été versées pour les communes sinistrées du var suite aux inondations et à des sportifs de haut niveau. Elles sont détaillées dans l'annexe B8 de la maquette budgétaire.

Afin d'équilibrer les budgets annexes de la collectivité, les subventions octroyées en 2025 s'élèvent à :

- 268 900 € pour le CCAS (245 000 € en 2024), soit une augmentation de 9,76 % (23 900 €) qui s'explique par le recrutement de deux agents au sein du CCAS en cours du dernier semestre 2025
- 132 165 € pour la caisse des écoles (124 000 € en 2024), soit une augmentation de 6,58% (8 165 €) correspondant à l'intégration des créneaux piscine et du transport associé.

✓ Les cotisations

Les cotisations auprès de nos divers partenaires s'élèvent en 2025 à 86 267,06 € (88 201,79 € en 2024) soit une diminution de 1 934,73 € (- 2,19 %) :

- Territoires d'énergie 66 407,47 € (69 102,66 € en 2024) : la diminution s'explique par la diminution du remboursement de l'emprunt,
- SIVAAD 12 359,59 € (12 699,13 € en 2024) : le calcul est proportionnel au nombre d'habitants de la commune et aux achats réalisés en N-1,
- PNR Ste Baume 6 400 € (identique en 2024),
- Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats sauvages 1 100€.

✓ Les autres charges de gestion courante

Les autres dépenses de ce chapitre, d'un montant de 181 298,61 € (161 487,82 € en 2024) sont les suivantes :

- Les indemnités des élus 114 903,10 € (118 482,13 € en 2024),
- Les droits d'utilisation informatique et les redevances pour brevets d'un montant en 2025 de 53 212,41 € (32 106,33 € en 2024),
- Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes : 4 581,52 € en 2025, (3 615,20 € en 2024). Pour rappel, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas de créances éteintes,
- Les récompenses délivrées aux jeunes beaussetsans dans le cadre de leurs études 3 616,40€ en 2025 (3 574,40 € en 2024),
- Les remboursements pour les transports scolaires 3 430 € en 2025 (2 285 € en 2024),
- Les remboursements divers à des tiers (brocante, enfant malade séjour, assurance) 1 308,50 € en 2025 (1 423 € en 2024).

6. Les charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune.

En 2025, le montant des intérêts payés par la commune s'est élevé à 136 624,71 €. Ces frais sont en hausse 14,82 % par rapport à 2024 suite à l'emprunt contracté en juillet 2024.

Exercice	Intérêts (1)
2019	146 301,69
2020	136 765,38
2021	121 796,75
2022	112 055,71
2023	100 093,78
2024	118 986,50
2025	136 624,71



Le reliquat s'explique par la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de -988,41 € en 2025.

7. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

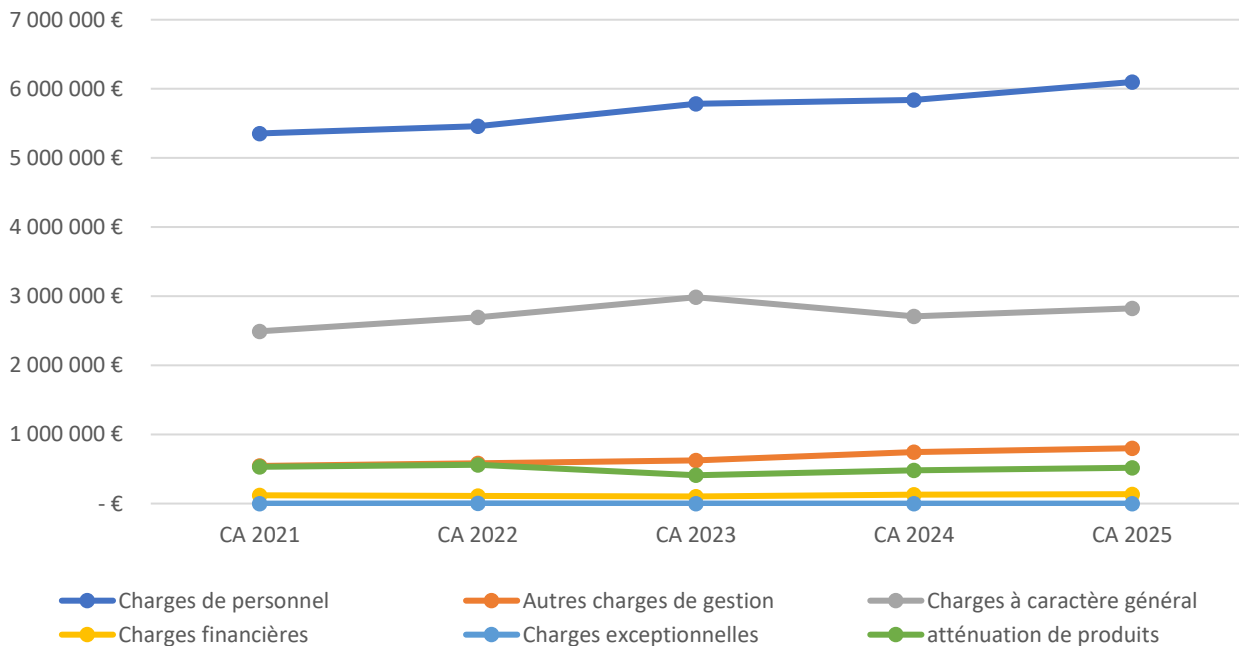
Les charges exceptionnelles sont destinées à couvrir d'éventuelles régularisations d'écritures sur les exercices antérieurs. Plusieurs titres ont été annulés sur l'exercice 2025 pour un montant de 1 207,73 €.

8. Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les opérations d'ordre entre section s'élèvent à 649 834,02 €. Il s'agit de l'amortissement des dépenses d'investissements qui sont liées aux travaux et/ou acquisitions réalisées sur les années antérieures.

9. Evolution des dépenses de fonctionnement



B. Les recettes de fonctionnement

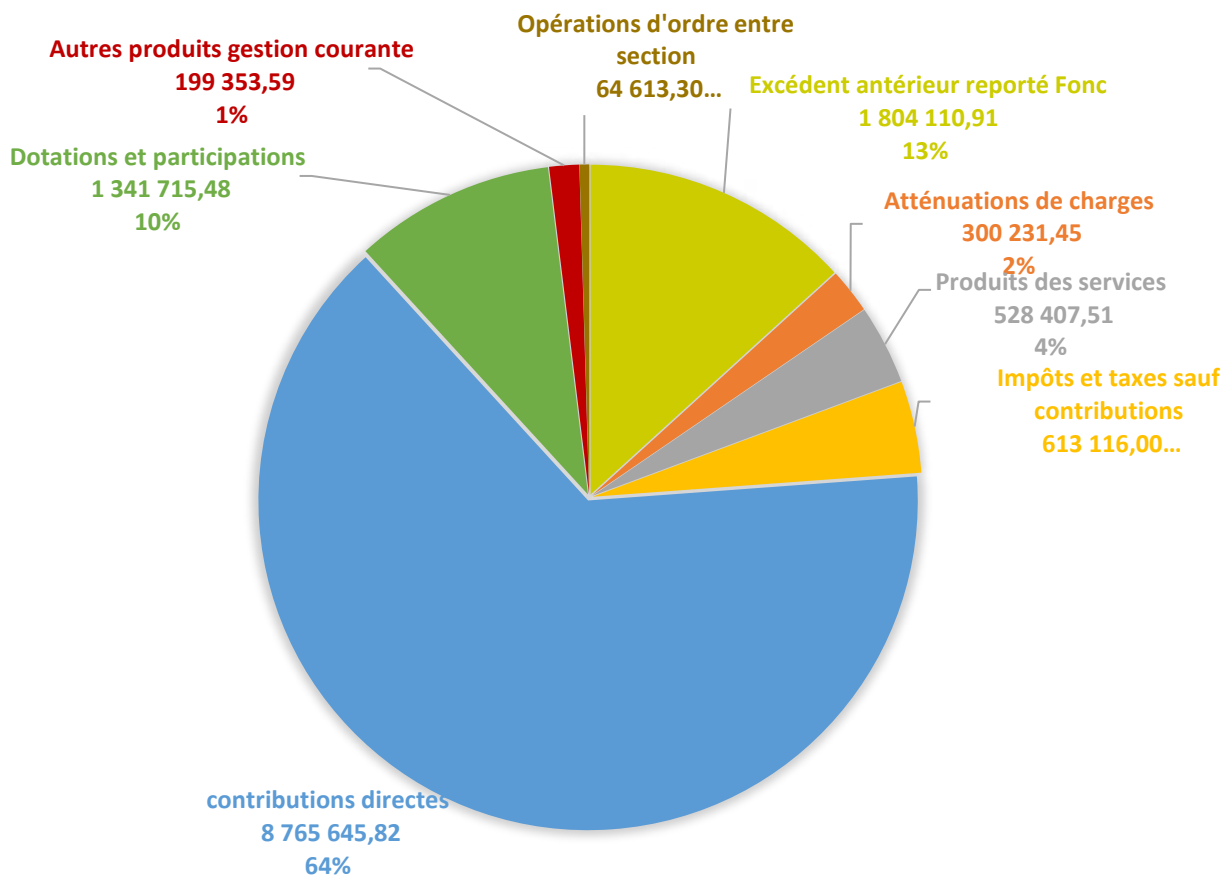
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

	Réalisé 2024	B2025	Réalisé 2025	Réalisé 2025/B2025	Réalisé 2025/Réalisé 2024
002 Excédent antérieur reporté Fonc	1 490 840,55	1 804 110,91	1 804 110,91	100,00%	120,35%
Recettes réelles	11 345 164,78	11 516 228,10	11 748 469,85	102,02%	103,71%
013 Atténuations de charges	343 687,21	330 000,00	300 231,45	90,98%	-8,78%
70 Produits des services	463 548,95	433 610,00	528 407,51	121,86%	19,35%
73 Impôts et taxes sauf contributions	696 436,00	613 116,00	613 116,00	100,00%	-11,96%
731 contributions directes	8 355 062,12	8 656 049,00	8 765 645,82	101,27%	4,91%
74 Dotations et participations	1 350 646,93	1 361 593,00	1 341 715,48	98,54%	-0,66%
75 Autres produits gestion courante	135 783,57	120 860,10	199 353,59	164,95%	46,82%
77 Produits exceptionnels	-	1 000,00	-	0,00%	-
78 Reprise provisions	-	-	-	-	-
Recettes d'ordre	64 970,82	64 613,30	64 613,30	100,00%	-0,55%
042 Opérations d'ordre entre section	64 970,82	64 613,30	64 613,30	100,00%	-0,55%
Total recettes de fonctionnement	12 900 976,15	13 384 952,31	13 617 194,06	101,74%	5,55%

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 13 617 194,06 € en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 11 748 469,85 € augmentent par rapport à 2024 (11 345 164,78 €). Cela représente une augmentation de 403 305,07 €, soit 3,55 %.

1. Ventilation des recettes de fonctionnement



2. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières en cas d'absence des agents. Ce chapitre s'élève à 300 231,45 € (343 687,21 € en 2024), soit -12,64 % par rapport au réalisé 2024.

3. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 528 407,51 € (463 548,95 € en 2024) et représentent 3,88 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Ces recettes proviennent des redevances liées aux services rendus notamment :

- La participation des familles au titre de la restauration scolaire : 374 315,30€ (336 828,90€ en 2024),
- Les activités des « clubs découverte » et « ados bougez-vous », de l'école des « petits baigneurs » : 25 663,40 € (24 505 € en 2024),
- Les concessions cimetières : 18 900 € (20 500 € en 2024),
- Les recettes des représentations culturelles et des abonnements à la médiathèque : 12 050,76 € (9 185,30 € en 2024),
- Les recettes liées aux frais d'accompagnement aux transports scolaires : 11 702,13 € (11 011,02 € en 2024),
- Les redevances d'occupation du domaine public : 22 835 €,
- La refacturation des charges supplétives et l'intéressement comme prévu dans le cadre de la DSP avec l'ODEL: 12 043,96 € (19 455,49 € en 2024),
- Locations diverses (nacelle et matériels de festivités) : 1 009,€ (845,20,€ en 2024),
- Le remboursement des frais de fourrières 2 260,02 €,
- Les redevances d'occupation du domaine : 56 033,57 €, Elles devront dorénavant comprendre les loyers des antennes téléphoniques (ce qui n'a été fait que partiellement sur 2025). Ces recettes sont concernées par le changement d'imputation comptable qui auparavant étaient comptabilisées au chapitre 75.

4. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre comporte l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume pour un montant de 613 116 € (696 436 € en 2024).

5. Les impôts et taxes (chapitre 731)

Ressource principale de la commune représentant 64,37 % des recettes de fonctionnement, ce chapitre s'élève à 8 765 645,82 €, soit une évolution de 4,91 % (410 583,70 €) par rapport au réalisé 2024.

- ✓ Impôts directs locaux

Cet article se compose de la taxe foncière bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de sa majoration.



Après notification des bases, auxquelles s'ajoutent les rôles supplémentaires, le produit fiscal pour 2025 est de 7 293 129 €. Ce produit est en augmentation de 244 166 € soit 3,46 % par rapport à 2024 ; cette augmentation est liée à l'évolution des bases.

Evolution des bases locatives :

Taxe	Bases 2023 effectives	Bases 2024 effectives	Bases 2025 effectives	Variation
Taxe Foncière bâti	14 360 924 €	14 985 740 €	15 432 622 €	2,98%
Taxe Foncière non bâti	115 327 €	117 618 €	112 291 €	-4,53%
Taxe d'habitation	2 998 853 €	3 055 962 €	2 687 205 €	-12,07%

Les taux sont identiques à 2024 comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
TH	11,13%	11,13%	11,13%
THRS surtaxe	20,00%	60,00%	60,00%
TFPB	40,29%	43,29%	43,29%
TFPNB	108,11%	108,11%	108,11%

Evolution du produit fiscal tel que notifié :

	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	5 786 016,28	6 487 326,85	6 680 782,06	193 455,22	2,98%
Lissage	6 882,00	4 410,00	2 569,00	- 1 841,00	-41,75%
Coefficient correcteur	25 079,00	26 157,00	26 929,00	772,00	2,95%
TFPB	5 817 977,28	6 517 893,85	6 710 280,06	192 386,22	2,95%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	124 680,02	127 156,82	121 397,80	- 5 759,02	-4,53%
Taxe d'habitation	333 772,34	340 128,57	299 085,92	- 41 042,65	-12,07%
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHS) - Taux majoration : 20 %	60 297,00	61 849,00	161 843,00	99 994,00	161,67%
TH	394 069,34	401 977,57	460 928,92	58 951,35	14,67%
TOTAL 73111	6 336 726,64	7 047 028,24	7 292 606,78	245578,54*	3,48%

*L'écart s'explique par les rôles supplémentaires

✓ Les taxes

Les taxes dépendent des fluctuations du marché immobilier, de la consommation d'électricité, des déclarations des hébergeurs, et de facteurs économiques.

Les taxes s'élèvent à 1 472 516,82 € soit une augmentation de 170 860,16 € (13,13 %) par rapport au réalisé 2024.

	2024	2025	R2024/R2025	
73118 - Autres contributions directes	5 146,00	34 574,00	29 428,00	571,86%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation	717 276,00	931 941,00	214 665,00	29,93%
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	30 740,00	32 350,00	1 610,00	5,24%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	300 530,75	285 848,02	- 14 682,73	-4,89%
73154 - Droits de place	117 864,92	79 733,36	- 38 131,56	-32,35%
731721 - Taxe de séjour	102 635,57	85 046,23	- 17 589,34	-17,14%
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	27 463,42	23 024,21	- 4 439,21	-16,16%
TOTAL	1 301 656,66	1 472 516,82	170 860,16	13,13%

Les droits de place sont en diminution du fait d'une nouvelle imputation comptable (chapitre 70).

Concernant la taxe de séjour, puisque le retard a été rattrapé, les recettes associées s'élèvent à 85 046,23 €. Pour rappel, une quote-part est reversée au Département et pour la ligne nouvelle.

Les droits de mutation sont repartis à la hausse et s'élèvent à 931 941 € soit 29.93 % de plus qu'en 2024.

6. Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre, seconde ressource de la commune (10,47 %), est en diminution de 2,15 % par rapport à 2024 et s'élève à 1 350 646,93 €.

Il regroupe les dotations de l'Etat, les allocations compensatrices, et diverses participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, les subventions pour les postes de chef de projet Petites Villes De Demain et le fonctionnement de Maison France Services (MFS).

	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025		
74111 - Dotation forfaitaire des communes	788 055,00	785 329,00	805 328,00	815 875,00	10 547,00	1,31%	Dotation Globale de Fonctionnement
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	265 754,00	264 099,00	264 336,00	253 940,00	- 10 396,00	-3,93%	Dotation nationale de péréquation
742 - Dotations aux élus locaux				163,00	163,00	#DIV/0!	
744 - FCTVA	16 257,10	11 933,38	12 567,01	18 625,22	6 058,21	48,21%	FCTVA de fonctionnement
74611 - DGD des communes et EPCI	37 412,00	48 877,00	1 500,00	1 000,00	- 500,00	-33,33%	DGD urbanisme
74631 - DGD des régions	-	-	9 702,00	9 592,00	- 110,00	-1,13%	DGD acquisition livres
74718 - Participations Etat - Autres	93 550,36	78 641,99	87 539,50	90 000,00	2 460,50	2,81%	Postes PVDD et MFS
7472 - Participations régions	-	-	2 200,00		- 2 200,00	-100,00%	
							Mise à disposition équipements sportifs au collège
7473 - Participations départements	1 248,00	6 014,00	6 920,00	6 215,00	- 705,00	-10,19%	Subvention programmation culturelle
74748 - Participations autres communes	-	-	6 693,06		- 6 693,06	-100,00%	
							CAFjeunesse
747888 - Autres	130 119,12	121 154,76	86 412,36	29 799,26	- 56 613,10	-65,52%	BIJ promeneur du Net
7482 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	396,00	1 227,00	1 066,00		- 1 066,00	-100,00%	
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	33 137,00	37 090,00	38 770,00	62 371,00	23 601,00	60,87%	Allocation compensatrice TF
7484 - Dotation de recensement		-	-	19 531,00	19 531,00	#DIV/0!	Recensement
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	19 000,00	21 326,00	28 317,00	6 991,00	32,78%	Dotation passeports et CI
74888 - Autres attributions et participations	6 287,00	6 287,00	6 287,00	6 287,00	-	0,00%	THLV
TOTAL	1 386 845,58	1 379 653,13	1 350 646,93	1 341 715,48	- 8 931,45	-0,66%	

Force est de constater que ce chapitre est en diminution constante depuis 2022.

7. Les autres produits de gestion courante (chapitre 757)

Ce chapitre s'élève à 199 353,59 € en 2025 (135 783,57 € en 2024), soit + 46,82 %.

Ces recettes proviennent principalement des produits liés aux loyers (immeuble, jardins familiaux, antenne). Elles sont en évolution de + 62,25 %, soit 59 655,94 € par rapport au réalisé 2024 :

- Comptabilisation de recettes antérieures à 2025 d'un montant de 45 000 €,
- De nouveaux baux mis en place.

Les autres produits de gestion courante englobent les remboursements suite aux sinistres, les avoirs non imputables à une facture définie et les astreintes d'urbanisme. Ces recettes s'élèvent à 43 865,48 € en 2025 (39 189,65 € en 2024), soit une augmentation de 4 675,83 €.

8. Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

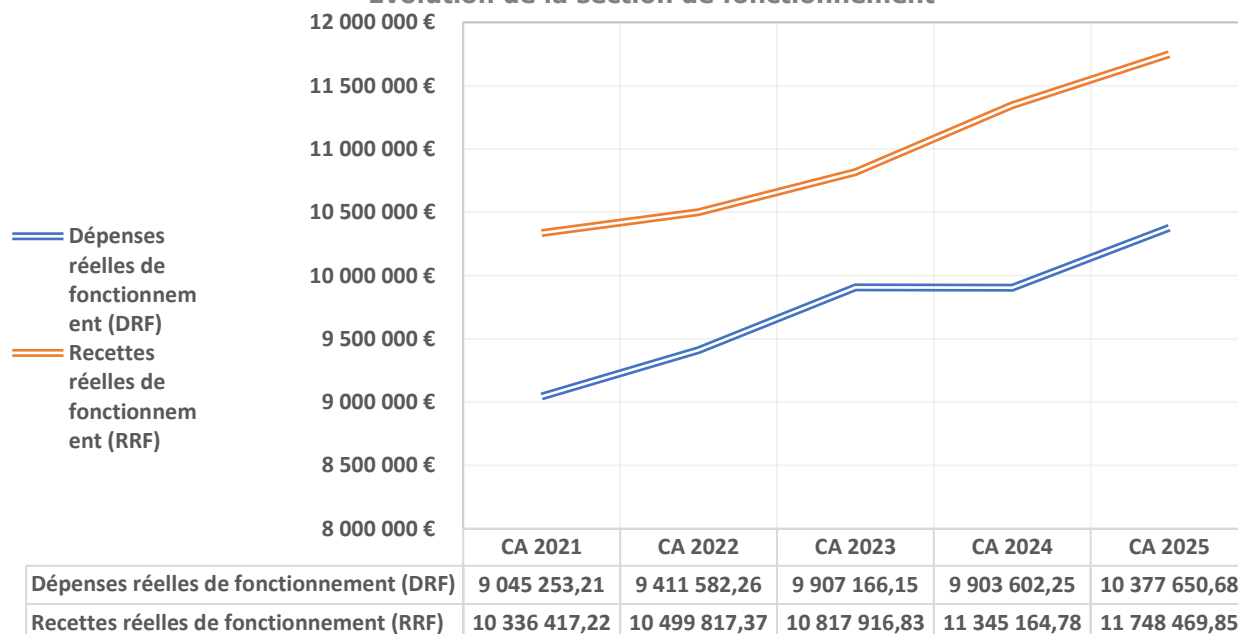
On retrouve dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes qui s'élève à 64 613,30 €.

C. Le résultat de la section de fonctionnement

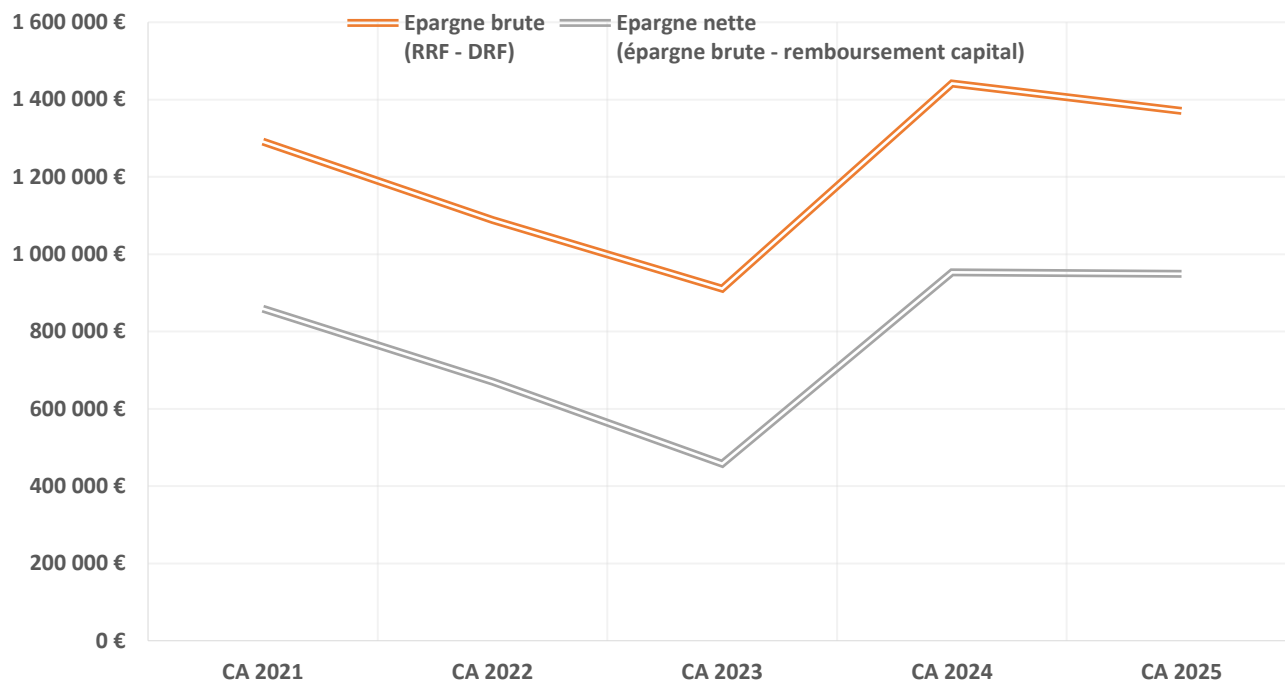
En 2025, le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice est de 785 598,45 €.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Résultat de fonctionnement	928 205,91	718 771,78	476 737,68	813 270,36	785 598,45

Evolution de la section de fonctionnement



Evolution de l'épargne



L'épargne brute (ou la capacité d'autofinancement brute) : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

L'épargne nette (ou la capacité d'autofinancement nette) : La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

Elle a été réalisée comme suit :

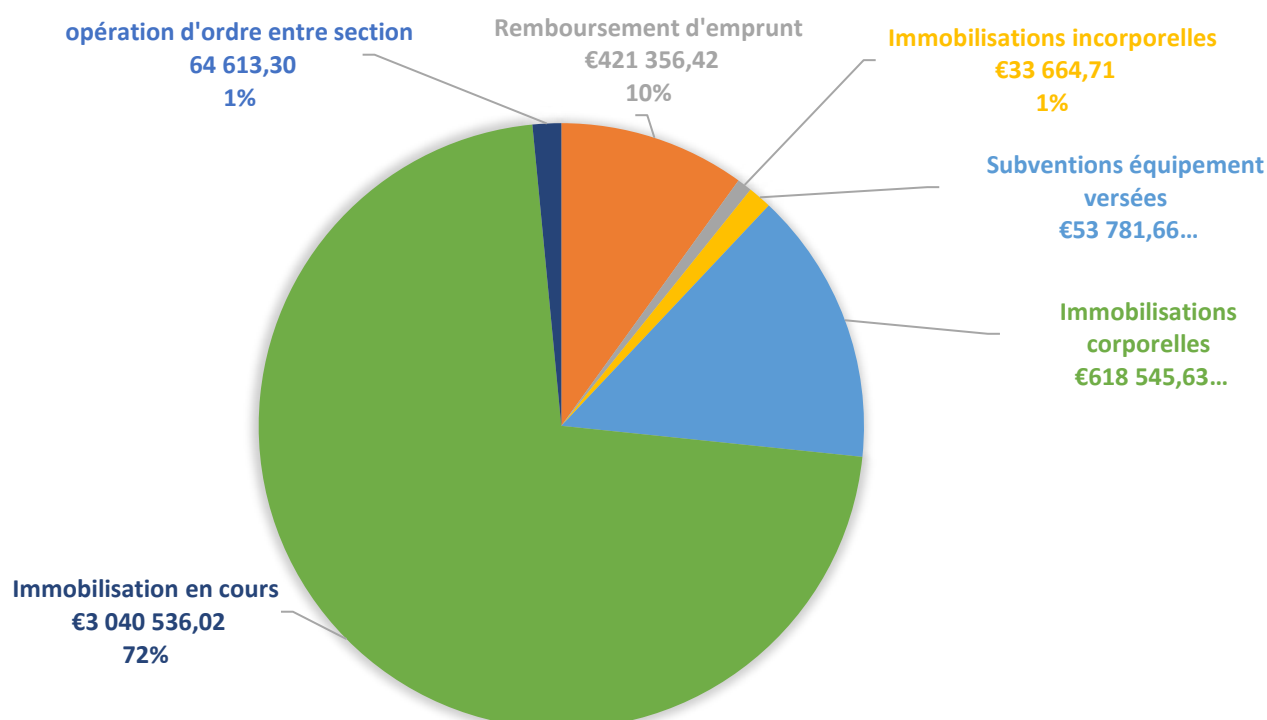
- En dépenses : 4 232 497,74€ soit 55,86% des crédits budgétisés
- En recettes : 2 266 523,23€ soit 29,91% des crédits budgétisés

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

	Réalisé 2024	B2025	Réalisé 2025	Réalisé 2025/B2025	Réalisé 2025/Réalisé 2024
001 Solde d'exécution	417 620,53			- €	
Dépenses réelles	2 281 130,44	7 502 742,99	4 167 884,44	55,55%	- 3 334 858,55
10 Dotations, fonds divers	-	50 000,00 €	- €	0,00%	- 50 000,00 €
16 Remboursement d'emprunt	488 543,55	421 356,42 €	421 356,42 €	100,00%	- 67 187,13 €
20 Immobilisations incorporelles	52 072,56	148 479,78 €	33 664,71 €	22,67%	- 114 815,07 €
204 Subventions équipement versées	216 713,75	482 238,11 €	53 781,66 €	11,15%	- 428 456,45 €
21 Immobilisations corporelles	598,00	1 740 753,13 €	618 545,63 €	35,53%	- 1 122 207,50 €
23 Immobilisation en cours	1 514 202,58	4 649 915,55 €	3 040 536,02 €	65,39%	- 1 609 379,53 €
26 Participations	9 000,00	10 000,00 €	- €	0,00%	- 10 000,00 €
Dépenses d'ordre	64 970,82	74 613,30	64 613,30	86,60%	- 10 000,00
040 opération d'ordre entre section	64 970,82	64 613,30	64 613,30	100,00%	- 357,52 €
041 opération patrimoniales	-	10 000,00 €	- €	0,00%	- 10 000,00 €
Total dépenses d'investissement	2 763 721,79 €	7 577 356,29 €	4 232 497,74 €	55,86%	- 3 344 858,55 €

1. Ventilation des dépenses d'investissement

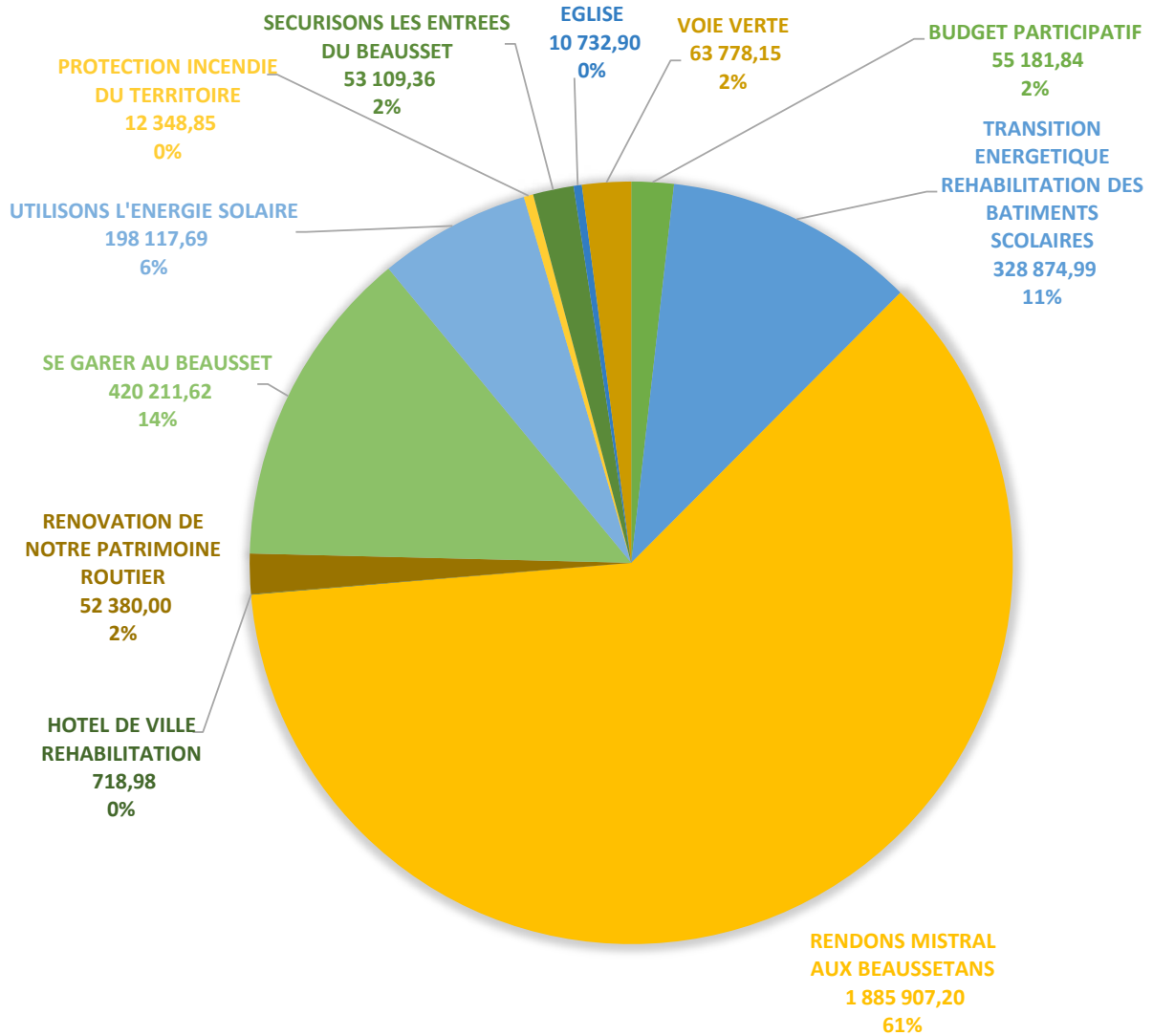


2. Les immobilisations (chapitres 20-21-23)

Les dépenses d'équipement brut en 2025 s'élèvent à 3 746 528,02 € (1 783 586,89 € en 2024).

a) Les opérations d'investissement

Les travaux réalisés dans le cadre des opérations s'élèvent à 3 081 361,58 € et les restes à réaliser à 617 776,48 €, soit 71,90% des crédits budgétaires.



		B2025	Réalisé 2025	RAR 2025
202010	BUDGET PARTICIPATIF	97 455,50	55 181,84	42 273,66
202201	TRANSITION ENERGETIQUE REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES	343 461,11	328 874,99	8 323,44
202301	RENDONS MISTRAL AUX BEAUSSETANS	2 945 485,26	1 885 907,20	-
202302	HOTEL DE VILLE REHABILITATION	101 560,00	718,98	81 151,20
202401	LOGEONS LES BEAUSSETANS	221 739,00	-	-
202501	RENOVATION DE NOTRE PATRIMOINE ROUTIER	57 380,00	52 380,00	-
202502	SE GARER AU BEAUSSET	423 346,82	420 211,62	
202503	UTILISONS L'ENERGIE SOLAIRE	296 791,29	198 117,69	20 291,00
202504	PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE	139 305,03	12 348,85	126 956,18
202505	SECURISONS LES ENTREES DU BEAUSSET	240 545,50	53 109,36	177 891,00
202506	EGLISE	102 526,90	10 732,90	91 794,00
202507	VOIE VERTE	144 816,00	63 778,15	69 096,00
202508	AIRE DE SPORTS ET LOISIRS	30 000,00	-	
Total		5 144 412,41	3 081 361,58	617 776,48

✓ Opération 202010 – Budget participatif

City stade : 41 252,24 €

Abri pluie : 7 548 €

Parc d'activités pour chiens : 6 381,60 € en réalisé 2025 et 22 604,52 € en restes à réaliser

Végétalisation du centre-ville : 19 669,14 € en restes à réaliser

✓ Opération 202201- Transition énergétique et réhabilitation des bâtiments scolaires

Les travaux de menuiseries des écoles maternelles ont été réceptionnés le 05 novembre en présence de la commune, le MOEX et l'entreprise. Au total c'est 81 menuiseries qui ont été remplacées et 7 brise-soleil orientables motorisés solaires pour le confort solaire des salles communes.

Le montant des travaux payés sur 2025 s'élève à 328 874,99 €. 3 factures non conformes n'ont pas pu être payées sur l'exercice 2025, elles font donc l'objet de reste à réaliser à hauteur de 8 323,44 €.

✓ Opération 202301 – Rendons Mistral aux Beaussetans

Cette opération concerne la réhabilitation de l'Espace Mistral à destination des associations à vocation culturelle et artistique.

Les dépenses 2025 s'élèvent à 1 885 907,20€.

Cette opération est comptabilisée en APCP. Les dépenses budgétées mais non réalisées sur l'exercice 2025 ont été reportées sur l'année 2026.

✓ Opération 202302 – Réhabilitation de l’Hôtel de Ville

L’opération globale est estimée à 830 000 €. Elle s’étalera sur 3 ans (2025-2027).

Pour 2025, les frais de publication pour la maîtrise d’œuvre ont été comptabilisés.

En restes à réaliser, sont comptabilisés les frais afférents à la maîtrise d’œuvre et la mission d’accompagnement de Var ingénierie pour le montage du dossier et analyse technique du dossier de réhabilitation de l’hôtel de ville à hauteur de 81 151,20€.

✓ Opération 202401 – Logeons les Beaussetans

Il s’agit de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH).

Après la réalisation d’une étude pré opérationnelle OPAH / PIG en 2023, une convention d’OPAH multisites a été signée entre la CASSB, la commune du Beausset, la commune du Castellet, l’Etat, l’Anah, et la Région Sud.

Cette convention OPAH aura pour objectif de requalifier le centre ancien en accompagnant les propriétaires (occupants à très faibles revenus et bailleurs acceptant de conventionner leur logement) dans la réalisation de travaux de réhabilitation de qualité, afin notamment de « produire » une nouvelle offre de logements.

Ce projet s’étale sur 3 ans.

Les objectifs fixés dans le cadre de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) sont progressifs sur la durée des trois années de mise en œuvre. En conséquence, les crédits de paiement afférents, notamment pour les travaux, doivent être inscrits selon une trajectoire ascendante conforme à cette montée en charge.

Au 22 juillet 2025, six dossiers de demande de subvention avaient été déposés auprès de l’Anah. Au mois de novembre 2025, trois de ces dossiers étaient en cours d’instruction par l’Anah. En décembre 2025, une notification d’octroi d’aide de l’Anah est intervenue pour l’un d’entre eux. Cette opération est comptabilisée en ACP. Puisqu’aucune dépense n’a été réalisée sur l’exercice 2025, la répartition des crédits de paiement sera revue dans le cadre d’une délibération spécifique sur 2026.

✓ Opération 202501- Rénovation de notre patrimoine routier

Une partie du chemin de Cambeiron a été rénovée pour un montant de 52 380€.

✓ Opération 202502- Se garer au Beausset

L’extension du parking du stade Patrice Eyraud a été inauguré en décembre 2025.

Il comporte 46 places supplémentaires ainsi que la création d’un muret afin de protéger les riverains.

Le coût de l’opération s’élève à 420 211,62€ sur 2025.

✓ Opération 202503- Utilisons l’énergie solaire

L’installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal va permettre l’alimentation des bâtiments publics communaux. La centrale a été mise en route en tout début d’année 2026.

Le coût de l’opération s’élève 296 791,29 qui se décompose comme suit :

- Réalisé 2025 198 117,69€
- Restes à réaliser 20 291€

✓ Opération 202504 – Protection incendie du territoire

Un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) a été finalisé en 2024. Une enveloppe reconduite annuellement sera consacrée au renforcement de la défense incendie dans les zones urbanisées de la commune.

Le renouvellement du marché sur l'année 2025 n'a pas permis d'installer tous les poteaux incendie prévus au budget.

Sur 2025, deux hydrants ont été installés et une barrière pompier pour les massifs forestiers du Beausset Vieux pour un montant de 12 348,85€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 126 956,18€ comprenant la pose de 13 hydrants sur la commune.

✓ Opération 202505 – Sécurisons les entrées du Beausset

Cette opération vise à renforcer la sécurité des riverains et à réduire la vitesse des véhicules en entrée de ville.

Le projet, d'un montant global de 633 234€, a été initié sur 2024 sur l'aménagement et la création d'un nouveau giratoire à l'entrée nord du Beausset. Il est financé en partenariat avec la CASSB, la commune et le département.

Sur 2025, les dépenses réalisées concernent l'acquisition de la parcelle, l'éclairage et l'aménagement du rond-point à hauteur de 53 109,36€.

Il reste à payer la participation aux travaux à destination du département à hauteur de 177 891€.

✓ Opération 202506- Eglise

Une mission de diagnostic de l'Eglise a été lancée courant 2025, nécessitant des sondages complémentaires. Elle a été finalisée début janvier 2026.

En parallèle, suite aux différents sondages, une mise en sécurité de l'édifice a eu lieu en fin d'année 2025.

Une partie des relevés topographiques a été payé sur 2025 à hauteur de 10 732,90€

Les autres dépenses engagées ont fait l'objet de restes à réaliser 2025 et s'élèvent à 91 794 €.

✓ Opération 202507- Voie verte

Le projet de liaison cyclable du Beausset vise à créer un itinéraire sécurisé et continu pour les mobilités douces, reliant les principaux pôles de la commune : établissements scolaires, équipements sportifs, centre-ville et quartiers résidentiels.

Inscrit dans le schéma directeur cyclable intercommunal et le programme Petites Villes de Demain, il a pour objectifs de :

- Favoriser les déplacements du quotidien à vélo,
- Renforcer la sécurité des usagers vulnérables,
- Accompagner la transition écologique du territoire.

Sur cette opération, les dépenses 2025 s'élèvent à 63 778,15 € comprenant les relevés topographiques et une première facture de la maîtrise d'œuvre.

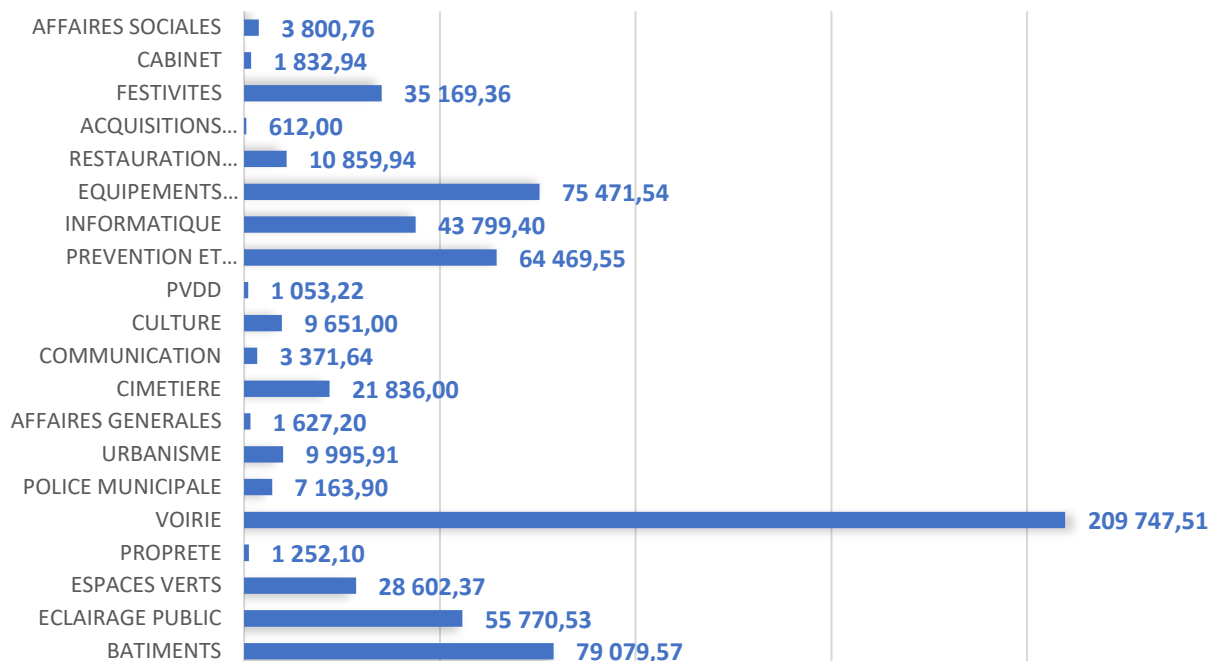
Les restes à réaliser comprennent la maîtrise d'œuvre et la mission de coordination sécurité CSPS à hauteur de 69 096€.

b) Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement concernent les investissements récurrents et nécessaires à l'activité des services de la collectivité.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 665 166,44€ et les restes à réaliser à 487 299,22€.

Elles se déclinent comme suit :



	B2025	Réalisé 2025	RAR 2025
BATIMENTS	129 326,63	79 079,57	122 178,51
ECLAIRAGE PUBLIC	143 809,59	55 770,53	34 466,15
ESPACES VERTS	149 274,00	28 602,37	62 712,74
PROPRETE	3 100,00	1 252,10	-
VOIRIE	358 053,26	209 747,51	55 740,00
POLICE MUNICIPALE	48 960,00	7 163,90	36 747,48
URBANISME	60 173,58	9 995,91	2 610,00
AFFAIRES GENERALES	1 630,00	1 627,20	
CIMETIERE	27 453,00	21 836,00	31 176,12
COMMUNICATION	3 100,00	3 371,64	
CULTURE	9 201,00	9 651,00	6 077,84
ASSOCIATIONS	4 000,00	-	
COMMERCE	15 000,00		
PVDD	9 000,00	1 053,22	
PREVENTION ET INCENDIE	85 084,86	64 469,55	19 427,34
INFORMATIQUE	137 758,80	43 799,40	87 371,95
EQUIPEMENTS SPORTIFS	170 488,14	75 471,54	19 410,00
RESTAURATION SCOLAIRE	45 000,00	10 859,94	2 718,67
ACQUISITIONS FONCIERES	316 438,00	612,00	
REVERSEMENT TAM	50 000,00	-	6 662,42
FESTIVITES	154 489,60	35 169,36	
JEUNESSE			
CABINET	1 832,94	1 832,94	
AFFAIRES SOCIALES	3 800,76	3 800,76	
Total	1 926 974,16	665 166,44	487 299,22

Parmi ces investissements, on retrouve les dépenses les plus conséquentes suivantes :

✓ Secteur des bâtiments :

L'installation d'une climatisation à la PM (12 535€)

Réfection de la toiture du Beausset Vieux (6 181€)

L'installation d'un pigeonnier contraceptif au parking des aires (15 641€)

La réfection du réseau d'eau potable du cimetière (7 562€)

La mise aux normes de la crèche Lou pitchoun : réalisé 8 844€ et reste à réaliser 112 552€

✓ Eclairage public

Décorations de Noël (10 377€)

Changement des éclairages public en led (31 880€)

La mise en conformité des armoires électriques (reste à réaliser 26 989€)

✓ Espaces Verts

Clôture maraîchère St François (16 332€)

Outillage et cuve d'arrosage (9 340€)

Véhicule (62 712,74€ en reste à réaliser)

✓ Voirie

Réfection du pluvial Stade de foot (111 467€)

Bornes escamotables (60 816€)

✓ Police municipale

Vélos électriques (5 200€)

Gilet Pare balles (4 485€)

Véhicule (36 747,48€ en reste à réaliser)

✓ Cimetière

Columbarium (21 836€)

Ossuaire et caveaux (31 176,12€ en reste à réaliser)

✓ Prévention sécurité et incendie

Balises d'alerte PPMS (17 397€)

Matériel formation et secourisme (10 030€)

Renouvellement parc extincteurs (9 915€)

Schéma communal DECI (12 480€)

Changement défibrillateurs (6 478€ en reste à réaliser)

Anémomètre (3 906€ en reste à réaliser)

Coffret alarme SIAP Mairie (9 042€ en reste à réaliser)

✓ Informatique

Refonte site internet (12 688€)

Vidéoprotection batteries (18 660€)

Changement des serveurs et logiciel comptabilité (87 371€ en reste à réaliser)

✓ Equipements sportifs

Agrès CRAPA (14 688€)

Relamping complexe sportif (17 100€ en réalisé et 3 960€ en reste à réaliser)

Plomberie stade de rugby (23 602€)

Vidéoprotection batteries (18 660€)

Autolaveuse Complexe sportif (8 034€ en reste à réaliser)

✓ Festivités

Podium jardin des Goubelets (31 956€)

3. Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette sur 2025 s'élève à 421 356,42€ (488 043,55€ en 2024), soit une diminution de **13,66%** par rapport à 2024.

Exercice	Intérêts (1)	Capital (2)	Annuité (1)+(2)	Capital restant dû
2019	146 301,69	496 710,21	643 011,90	5 020 553,02
2020	136 765,38	445 353,23	582 118,61	4 523 842,81
2021	121 796,75	432 537,93	554 334,68	4 078 489,58
2022	112 055,71	417 790,99	529 846,70	4 208 951,65
2023	100 093,78	452 943,96	553 037,74	4 441 160,66
2024	118 986,50	488 043,55	607 030,05	4 588 216,70
2025	136 624,71	421 356,42	557 981,13	5 100 173,15
2026	123 229,85	385 422,18	508 652,03	4 678 816,73

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 4 678 816,73€.

Le ratio de désendettement demeure très satisfaisant :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Epargne brute	1 291 158,01	1 088 235,11	910 750,68	1 441 562,53	1 370 819,17
Encours de la dette (31/12 de l'année)	4 208 951,00	4 441 161,00	4 588 216,00	5 100 173,00	4 678 816,73
Capacité de désendettement (an)	3,26	4,08	5,04	3,54	3,41

4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)

Elles concernent les dépenses du Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section d'un montant de 64 613,30€.

On retrouve dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat.

	Réalisé 2024	B2025	Réalisé 2025	Réalisé 2025/B2025	Réalisé 2025/Réalisé 2024
001 Solde d'exécution	-	274 222,86 €	274 222,86 €	100%	- €
Recettes réelles	2 536 888,11	5 005 474,76	1 342 466,35	26,82%	- 3 663 008,41
024 Produit des cessions	- €	1 500,00 €	- €	0,00%	- 1 500,00 €
10 Dotations Fonds divers	1 130 932,32 €	850 000,00 €	791 084,13 €	93,07%	- 58 915,87 €
13 Subventions	405 955,79 €	3 311 351,25 €	551 382,22 €	16,65%	- 2 759 969,03 €
16 Emprunt	1 000 000,00 €	842 623,51 €	- €	0,00%	- 842 623,51 €
Recettes d'ordre	463 522,36	2 297 658,67	649 834,02	28,28%	- 1 647 824,65
021 Virement section de fonctionnement	- €	1 608 145,42 €	- €	0,00%	- 1 608 145,42 €
040 Opération d'ordre entre section	463 522,36 €	679 513,25 €	649 834,02 €	95,63%	- 29 679,23 €
041 Opération patrimoniales	- €	10 000,00 €	- €	0,00%	- 10 000,00 €
Total recettes d'investissement	3 000 410,47 €	7 577 356,29 €	2 266 523,23 €	29,91%	- 5 310 833,06 €

Les recettes d'investissement diminuent de 24,46% par rapport au réalisé 2024 et atteignent 2 266 523,23€ sur 2025.

1. Les dotations (chapitre 10)

Ce chapitre englobe les dépenses suivantes :

- FCTVA perçu en fonction des dépenses réalisées sur 2024 : 268 077,75€ (378 367,17€ en 2024)
- Taxe aménagement : 23 006,38€ (83 740,54€ en 2024)
- Excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation en investissement du résultat de la section de fonctionnement de 2024 : 500 000€ (668 824,61€ en 2024)

2. Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Le total des subventions en 2025 s'élève à 551 382,22€ (405 955,79€ en 2023), soit une augmentation de 35,82%.

Les subventions perçues se déclinent comme suit :

- Amendes de police : 233 364€ (188 919€ en 2024)
- Réhabilitation de Mistral : 243 000€ (acompte FEDER) et reste à réaliser à hauteur de 2 247 000€
- OPAH : 23 333€
- FIC Eglise : 18 916,67€
- FIC City Stade : 20 000€
- Département dans le cadre de l'aide au projet communaux : réalisé 12 768,55€ et reste à réaliser de 117 231,45€
- Accessibilité de l'hôtel de ville : reste à réaliser de 114 765,50€
- Transition énergétique des écoles : reste à réaliser de 271 320€

3. Les emprunts (chapitre 16)

~~Un emprunt de 1 000 000€ a été contracté sur l'année 2024 afin de financer les travaux de réhabilitation de l'espace Mistral.~~

4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)

Elles concernent les dépenses du Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section d'un montant de 649 834,02€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissement qui sont liées aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures.

Ce montant figure également en dépenses de fonctionnement.



C. Le résultat de la section d'investissement

L'exercice se termine avec un déficit de la section d'investissement de 1 965 974,51€.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour 2025, doit aussi prendre en compte :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2025 : 1 645 241,85€ (dépenses : 1 016 614,57€ et recettes : 1 027 987,25€)
- Le résultat de clôture de la section d'investissement 2024 274 222,86€)

Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 320 732,66€.

DEPENSES	RECETTES	
4 232 497,74€	274 222,86€	Solde section 2024
1 105 075,10€	1 992 300,37€	Exécution 2025
5 337 572,84€	2 750 316,95€	Reste à réaliser
320 732,66€	5 016 840,18€	TOTAL
		RESULTAT

PARTIE 2 : LE RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exécution du budget principal est résumée dans le tableau suivant :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires	A			-
	Réalisées	B	1 992 300,37	11 813 083,15	13 805 383,52
	Restes à réaliser	C	2 750 316,95		2 750 316,95
DEPENSES	Prévisions budgétaires	D			-
	Réalisées	E	4 232 497,74	11 027 484,70	15 259 982,44
	Restes à réaliser	F	1 105 075,10		1 105 075,10
RESULTAT SUR EXECUTION DE L'EXERCICE		G = B - E	- 2 240 197,37	785 598,45	- 1 454 598,92
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		H	274 222,86	1 804 110,91	2 078 333,77
RESULTAT DE CLOTURE	Déficit/Excédent	G + H	- 1 965 974,51	2 589 709,36	623 734,85
DIFFERENCE ENTRE LES RESTES A REALISER		I = C - F	1 645 241,85	-	1 645 241,85
RESULTAT CUMULE	Déficit/Excédent	G + H + I	- 320 732,66	2 589 709,36	2 268 976,70

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 en section de fonctionnement s'élève à 2 589 709,36€.

En section d'investissement, le Compte Financier Unique fait état d'un résultat de clôture déficitaire de 1 965 974,51€ et le solde des restes à réaliser présente un excédent de 1 645 241,85€. En conséquence, le solde de la section d'investissement est déficitaire et présente un besoin de financement de 320 732,66€.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement sera décidée par le Conseil Municipal.

Il sera proposé d'affecter 700 000€ du résultat de clôture de la section de fonctionnement en réserve en investissement au compte 1068 « Réserve - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal 2025 et de reporter 1 889 709,36€ en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».